

LIGUE DU DROIT INTERNATIONAL DES FEMMES
Association créée par Simone de Beauvoir

Paris, le 1^{er} septembre 2022

COMMUNIQUE

Regard féministe sur l'expulsion de l'imam Iquioussen.

Les rieurs peuvent se déchaîner sous prétexte que l'Iman Hassan Iquioussen sous le coup d'une mesure d'expulsion d'abord suspendue par le Tribunal Administratif de Paris, puis confirmée par le Conseil d'Etat, a profité de ces épisodes judiciaires pour disparaître, mais c'est passer à côté de l'essentiel : la bataille juridique qui s'est jouée, notamment sur la question des conséquences pour un individu, en particulier un prédicateur, de tenir des discours faisant la promotion de la soumission des femmes aux hommes.

Le Conseil d'Etat a en effet donné tort à un jugement du TA de Paris qui minimisait de façon inacceptable la portée des discours misogynes alors qu'ils sont au cœur de la vision islamiste de la société.

En effet, le jugement du TA de Paris du vendredi 5 août suspendant l'expulsion vers le Maroc de l'imam Iquioussen, estimait que « *Le seul motif tiré de l'existence d'actes de provocation explicite et délibérée à la discrimination à l'égard des femmes ne (peut) justifier la mesure d'expulsion sans porter une atteinte grave et manifestement disproportionnée à son droit à mener une vie privée et familiale normale* ».

Fort heureusement, le juge des référés du Conseil d'Etat rétablissait la signification et la portée de ce type de propos estimant « *que son discours sur l'infériorité de la femme et sa soumission à l'homme constituent des actes de provocation explicite et délibérée à la discrimination ou à la haine justifiant la décision d'expulsion* ».